

	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	\boxtimes	Back-office - Options	
\boxtimes	Négociation - Dérivés sur actions et indices	\boxtimes	Technologie	
	Back-office - Contrats à terme	\boxtimes	Réglementation	

CIRCULAIRE Le 17 mars 2008

MINES AGNICO-EAGLE LIMITÉE

AJOUT DE SYMBOLE D'OPTIONS SUR ACTIONS

Par la présente, Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) et la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la CDCC) informent tous les participants du marché des options de la possibilité d'un ajout de symbole pour identifier des nouvelles séries d'options sur Mines Agnico-Eagle Limitée (AEM).

En raison de la récente fluctuation des prix de l'action sous-jacente pour AEM et d'une pénurie du nombre de codes alphabétiques identifiant chaque série, la Bourse et la CDCC créeraient un nouveau symbole, AEY, pour identifier les séries d'options ayant un prix de levée de quatre-vingt-six dollars (86,00 \$) et au-dessus.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-3526. Les membres compensateurs de la CDCC peuvent communiquer avec le service des opérations.

Joëlle Saint-Arnault Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale

Circulaire no: 040-2008